

Autres dénominations : Embaumeur / Embaumeuse • Responsable des soins mortuaires

Présentation du métier

Le thanatopracteur / La thanatopractrice réalise l'ensemble des soins de conservation, de présentation et d'habillage du défunt selon les souhaits de la famille, les protocoles funéraires et la réglementation de santé publique et des collectivités territoriales.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec le diplôme national de thanatopracteur. Des vaccinations spécifiques (DTPolio, hépatite B, ...) sont obligatoires. Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est exigé.

Compétences professionnelles

- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Établir, suivre, mettre à jour des dossiers administratifs
- Gérer les stocks
- Législation funéraire
- Médecine légale
- Procéder à des opérations de manipulation et de présentation de corps (mise en bière, habillage, ...)
- Procéder aux opérations de transfert, de réception de corps, de préparation, d'aide aux autopsies
- Psychologie
- Réaliser des soins de conservation du corps (aspiration et élimination de liquides corporels, injection de mélanges antiseptiques, ...)
- Réaliser des soins mortuaires
- Réaliser la restauration esthétique du corps ou le remodelage post-traumatique du visage du défunt
- Réaliser une opération de maintenance
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Techniques de maquillage mortuaire

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve d'engagement
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Gérer son stress

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2603 - Thanatopraxie](#).